l'union

2 Politique

Conseil national de la Démocratie/3e assemblée plénière ordinaire Pour la consolidation de l'action de cette institution

J.K.M

Libreville/Gabon

Dans la foulée du travail abattu l'année écoulée, les conseillers devraient émettre des avis et des recommandations sur des questions liées à la vie politique nationale et au fonctionnement du CND.

LES travaux de la 3e assemblée plénière ordinaire du Conseil national de la Démocratie (CND) se sont ouverts, hier, à l'hốtel Palm d'or, sous la houlette du président de cette institution, Me Séraphin Ndaot Rembogo, en présence du Premier ministre, Franck-Emmanuel Issoze Ngondet, du ministre d'État, ministre des Relations avec les Institutions constitutionnelles, Francis Nkea, du président du Conseil national de la Communication, Jean-François Ndongou, des représentants de quarante-six partis politiques légalement reconnus, membres du CND.

Ces assisses, qui marquent la rentrée solennelle du CND, auront été l'occasion pour le président de séance de dresser le bilan des activités de l'année écoulée et d'énoncer certaines perspectives de nature, selon lui, à consolider l'action de l'institution. Laquelle, au titre des dispositions légales qui la régissent, est "un organe consultatif permanent de prévention, de règlement et de gestion des conflits poli-



Le président du CND, Me Séraphin Ndaot Rembogo (micro)...



... et le Premier ministre, Franck Emmanuel Issoze Ngondet, à l'ouverture des travaux.

tiques à travers le dialogue et la concertation entre les acteurs politiques, toutes tendances confondues". Tout en ayant la compétence de s'autosaisir et de faire des propositions aux pouvoirs publics, sur toutes les questions pouvant concourir à la promotion de la démocratie.

Malheureusement, déplorent plusieurs observateurs, ses décisions, avis et recommandations pour la plupart, ne sont jamais suivis d'effet.

Qu'à cela ne tienne, Séraphin Ndaot Rembogo a dressé un bilan quelque peu élogieux du travail abattu par les membres du CND l'année dernière, au terme de deux assemblées générales et trois sessions plénières dont une extraordinaire.

A l'entendre, ils avaient notamment formulé des recommandations "touchant à la voilure de la Loi fondamentale". En proposant, entre autres, la limitation du nombre de mandats



L'assistance attentive aux différents propos.

présidentiels à deux, soit un d'une durée de sept ans renouvelable une seule fois. L'élaboration d'un bilan d'étape portant sur la mise en œuvre de la biométrie dans le processus électoral et l'établissement du fichier d'état-civil, le croisement effectif de la liste électorale biométrique et du fichier d'état-civil biométrique, la mise en œuvre d'une biométrie intégrale garantissant la transparence et favorisant une élection apaisée.

De même, a-t-il poursuivi, le CND s'était déclaré favorable à la tenue d'un dialogue national afin, notamment, d'apaiser les tensions sociopolitiques, d'asseoir et de conforter la démocratie, de créer les conditions séculaires du bien vivre-ensemble, de donner au peuple gabonais l'espoir d'une vie meilleure, etc.

Au moment où cette question est au centre de l'actualité nationale à la faveur du début des consultations officielles par le chef du gouvernement, "le CND pourrait encore apporter sa contribution si elle est requise", a déclaré Me Séraphin Ndaot Rembogo, avant d'émettre certaines perspectives.

Lesquelles s'articulent autour de l'institutionnalisation d'une semaine gabonaise de la démocratie, la création d'un cadre de concertation électronique dénommé "la démocratie au jour le jour", la mise sur pied d'un projet intitulé "Consolidation de la paix et gouvernance au Gabon", l'organisation des sessions de formation destinées au renforcement des capacités des membres du CND.

Ces travaux, qui coïncident avec l'arrivée de trois nouveaux membres (chef du gouvernement, membre de droit, Démocratie nouvelle, Rassemblement national des bûcherons) au sein du CND, s'achèvent le 24 novembre prochain.

Fin de la 22e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques Les assises sanctionnées par une Déclaration commune des chefs d'Etat et de gouvernement

Débutée le 7 novembre dernier, la 22e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques s'est achevée hier à Marrakech, au Maroc, par une déclaration commune des chefs d'Etat et de gouvernement, dont nous vous livrons en intégralité le contenu.

"Nous, chefs d'État, de gouvernements, et de délégations, rassemblés à Marrakech, en sol africain, pour la Vingt-deuxième session de la Conférence des Parties, la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et la Première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, à la gracieuse invitation de Sa Majesté le Roi du Maroc, Mohammed VI, prononcons cette proclamation afin de signaler un changement vers une nouvelle ère de mise en œuvre et d'action en faveur du climat et du développement durable.

Notre climat se réchauffe à un rythme alarmant et sans précédent et nous avons le devoir urgent de répondre. Nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris, adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, ainsi que de ses objectifs ambitieux, sa

nature inclusive, et sa conformité à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales, et nous affirmons notre engagement pour sa mise en œuvre complète.

En effet, cette année, nous avons assisté à un élan extraordinaire en matière de lutte contre les changements climatiques, partout dans le monde, ainsi que dans de nombreux fora multilatéraux. Cet élan est irréversible — il est guidé non seulement par les gouvernements, mais également par la science, par le monde des entreprises ainsi que par une action mondiale de tous types et à tous niveaux. Notre tâche aujourd'hui est de perpétuer cet élan, ensemble, allant de l'avant délibérément pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour encourager les efforts en matière d'adaptation, favorisant et appuyant ainsi l'Agenda pour le Développement durable de 2030 et ses Objectifs de Développement durable.

Nous appelons à un engagement politique des plus fermes afin de lutter contre les changements climatiques, c'est une priorité urgente. Nous appelons à une solidarité forte avec les pays les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques et nous tenons à souligner la nécessité d'appuyer les efforts visant à améliorer leur capacité d'adaptation, à renforcer leur résilience et à réduire leur vulnérabilité.

Nous appelons toutes les Parties à renforcer et à soutenir les efforts pour éradiquer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et prendre des mesures rigoureuses pour faire face aux défis des changements climatiques dans le domaine de l'agriculture. Nous appelons à rehausser d'urgence nos ambitions et à renforcer notre coopération afin de combler l'écart entre les trajectoires d'émissions actuelles et celles requises pour atteindre les objectifs à long terme de limitation de la température fixés par l'Accord de Paris.

Nous appelons à une augmentation des financements, des flux et de leur accès, conjointement avec une amélioration de la capacité et de la technologie, y compris des pays développés vers les pays en développement. Nous, les pays développés Parties, réaffirmons notre objectif de mobiliser 100 milliards de dollars américains. Nous, à l'unanimité, appelons à davantage d'action climatique et d'appui, bien avant 2020, en prenant en compte les besoins spécifiques et les circonstances particulières des pays en dé-

veloppement, des pays les moins avancés ainsi que ceux particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

Nous qui sommes Parties au Protocole de Kyoto encourageons la ratification de l'Amendement de Doha. Nous, collectivement, appelons tous les acteurs non étatiques à se joindre à nous pour une action et une mobilisation immédiate et ambitieuse, s'appuyant sur leurs importantes réalisations, notant les multiples initiatives et le Partenariat de Marrakech pour l'Action climatique globale luimême, lancé à Marrakech. La transition requise de nos économies pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris fournit une opportunité positive et substantielle pour une prospérité accrue et un développement durable.

La Conférence de Marrakech marque un point d'inflexion important dans notre engagement pour rassembler la Communauté internationale dans son ensemble afin de relever un des plus grands défis de notre temps. Dorénavant, alors que nous nous tournons vers la mise en œuvre et l'action, nous renouvelons notre détermination de vouloir inspirer la solidarité, l'espoir et l'opportunité pour les générations présentes et futures"